



BCN

REGLEMENT INTERIEUR SPORTIF DES LICENCIES

**Le présent règlement a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés du BCN.
Chaque adhérent doit prendre connaissance de ce texte et en respecter les consignes.
L'adhésion au club par le paiement de la cotisation annuelle vaut acceptation de ce règlement.**

LICENCES

- Seuls sont membres du club les personnes à jour de leur cotisation annuelle ayant fourni un dossier complet (certificat médical, photo, fiche d'inscription etc...) qui permet, en plus de l'obtention de la licence, d'avoir une couverture par l'assurance
- L'inscription est valable de septembre à août de l'année suivante
- Deux séances d'essai seront accordées aux nouveaux pratiquants. Les joueurs devront s'acquitter de leur cotisation et fournir l'ensemble des documents d'inscription à la troisième séance. Les séances d'essais peuvent être refusées par les représentants du club si ceux-ci estiment que toutes les conditions – et notamment de sécurité - ne sont pas remplies.
- Un dossier d'inscription vous sera remis par un des représentants du club.
- Plusieurs tarifs sont pratiqués : adultes, enfants, baby, handi (voir la plaquette ou site Internet)
- Aucun dossier incomplet ne sera accepté • Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Badminton
- Tout licencié doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes. Les statuts du club sont à la disposition des licenciés pour consultation (disponible sur le site).
- Toute licence réglée au Badminton Club Narbonnais ne pourra être remboursée ni partiellement, ni totalement en cours de saison quelque soit la raison invoquée
- Les inscriptions en cours de saison bénéficient d'un tarif réduit à partir du 1er mars.

CERTIFICAT MEDICAL

Afin de réduire les responsabilités du club en cas de blessure, tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son dossier complet avant d'accéder aux entraînements, sauf en ce qui concerne la séance d'essai. Le badminton Club Narbonnais pourra interdire l'accès aux entraînements à tout joueur n'ayant pas fourni le dossier complet après la séance d'essai.

SECURITE

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer leur enfant à la salle.

RESPONSABILITE

Garanties de l'assurance FFBad: responsabilité civile, défense recours, accident corporels La pratique du badminton se déroule dans des structures municipales, avec du matériel n'appartenant pas au club. En cas de dégradation la responsabilité incombera à la personne impliquée. En cas de débours le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les gymnases.

VOLANTS ET RAQUETTES

Les volants sont à la charge des joueurs. Le BCN offre la possibilité à ses adhérents d'acheter des volants à des prix inférieurs au prix public. Cette réduction inclut une participation financière du club. Ainsi, seuls les adhérents ayant réglé leur cotisation annuelle peuvent bénéficier de ces tarifs. En fonction des disponibilités, un prêt de raquette et d'un volant plastique est possible pour les 3 premiers mois d'essai en début de saison.

INFORMATIONS

Elles sont affichées sur les panneaux prévus à cet effet dans les gymnases, durant les créneaux du club.

ACCES AUX CRENEAUX

Le B.C.N se réserve le droit de modifier les horaires d'entraînements notamment en fonction des créneaux attribués par la mairie de Narbonne, ou en cas de réorganisation interne. Les horaires des créneaux sont différents lors des périodes de vacances scolaires. Un cahier des présences est également présent au gymnase, le joueur doit systématiquement s'y inscrire avant de commencer à jouer.

TYPE DE CRENEAUX

Il existe des créneaux selon le type de pratique, notamment :

- Jeu libre : accessible à tous les adultes
- Initiation : accessible à tous les joueurs ayant adhéré avec la cotisation « initiation »
- Perfectionnement : accessible à tous les joueurs ayant adhéré avec la cotisation « perfectionnement »

Lors de certains de ces créneaux des terrains sont réservés pour donner des cours individuels compétiteurs.

DEROULEMENT DES CRENEAUX SPORTIFS

Les horaires des créneaux, le type de pratique selon les catégories définies (je libre, ...) doivent impérativement être respectés. Ils sont portés à l'information des licenciés lors de leur inscription. Ils peuvent évoluer en cours d'année. Ils sont consultables sur le site internet du club ou au bureau du BCN sur simple demande. L'accès au gymnase, vestiaires et douches est réservé aux membres du club. Les chaussures de sport sont obligatoires avec des semelles ne marquant pas le sol. Tout joueur doit participer à l'installation et désinstallation des poteaux et des filets et de l'ensemble du matériel. Les joueurs doivent laisser propres les terrains qu'ils ont utilisés (passer le balais après utilisation) et démonter leur terrain en fin de séance. Pour les jeunes, les parents doivent accompagner leurs enfants et les présenter à l'entraîneur avant chaque séance. De même ils (ou les personnes habilitées) devront venir les reprendre à la fin du créneau d'entraînement (sauf avis contraire formulé par écrit). En cas de retard répété et excessif sur les créneaux entraînement (notamment sans avoir prévenu à l'avance) l'entraîneur se réserve le droit de ne pas accepter le joueur dans son cours. Des rencontres amicales peuvent être organisées en interne en cours de saison. Quand tous les terrains sont utilisés il est obligatoire de faire du jeu en double et de libérer le terrain au bout d'une heure de jeu, match fini ou pas. Le responsable de créneau, son suppléant (et à fortiori l'entraîneur et les membres du bureau) ont toute autorité pour garantir le bon fonctionnement des séances. En cas de non respect du présent règlement ou d'un comportement pouvant nuire au autres joueurs ou au matériel un avertissement verbal pourra être donné, suivi en cas de récidive d'une exclusion prononcée par le bureau.

COMPORTEMENT SPORTIF

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout licencié présentant un mauvais état d'esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ses sanctions pourront notamment aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive en passant par la non inscription en tournoi de la dite personne.

INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Les joueurs souhaitant s'inscrire à un tournoi ou à une compétition doivent en avvertir le BCN. Les frais de compétition, de transport et d'hébergement restent à leur charge sauf décision du bureau.

GROUPE PERFECTIONNEMENT

Le BCN propose la tenue d'entraînements pour les joueurs « compétiteurs » qui le souhaitent (jeunes et adultes). Seuls les compétiteurs sont admis sur ces créneaux. Un certain niveau de jeu est donc nécessaire. C'est l'entraîneur et le bureau qui décide de qui peut avoir accès à ces créneaux. Les joueurs compétiteurs s'engagent à une présence régulière aux créneaux et doivent prévenir l'entraîneur en cas d'absence. Tout joueur compétiteur non assidu ou présentant un mauvais esprit pourra se voir sanctionner (exclusion temporaire ou définitive des créneaux compétiteurs). L'exclusion sera prononcée par le bureau après rencontre avec l'entraîneur.

INTERCLUBS

Le club est engagé dans des compétitions « interclubs ». Les joueurs « compétiteurs » doivent se rendre disponible pour y participer selon les convocations de l'entraîneur responsable. Le calendrier des rencontres étant disponible dès septembre, les joueurs doivent avvertir dès que possible de leurs éventuelles indisponibilités. En cas d'absence non justifiée après convocation, le joueur fautif pourra se voir exclu de l'équipe interclub. Le BCN prend en charge les frais liés aux interclubs.

INVITES

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, à condition de le signaler quelques jours avant, à la présidence, en envoyant un mail au bcn.narbonne@gmail.com. L'adhérent qui invite doit veiller à la bonne observance du règlement intérieur.

DIVERS

Le BCN est administré par un conseil d'administration et un bureau qui prennent les décisions majeures liées à la politique de développement et de pratique du club. Une Assemblée Générale ordinaire annuelle permet d'élire les membres du conseil d'administration. Les statuts du club précisent le fonctionnement de l'association. Ils sont disponibles sur le site internet ou sur simple demande au bureau.